

de la concurrence sous le parasol, la concurrence embrigadée, comme on voudra. Chose absolument certaine, il a entrevu le danger de la situation à laquelle la mesure pourra donner lieu. C'est à cause de cela que j'éprouve tant de mal à comprendre comment il se fait qu'il va appuyer la mesure, lorsque le moment sera venu de se prononcer.

J'ai cherché à faire ressortir du mieux que j'ai pu qu'il faudrait accorder beaucoup plus d'attention à ce sujet et qu'on devrait avoir l'occasion de l'approfondir davantage. J'espère très sincèrement que, lorsque les députés se rendront chez eux à Noël, même si ce n'est que pour une journée, les marchands de leurs localités les dénicheront et leur indiqueront exactement ce qu'ils pensent d'une mesure de ce genre. Il sera très utile aux membres de la Chambre que tous les marchands du pays, au cours de cette journée unique où les députés seront chez eux, profitent de l'occasion pour leur dire exactement ce qu'ils pensent de la mesure. Je suis convaincu qu'un certain nombre de marchands de Guelph se rendront chez le représentant de Wellington-Sud (M. Hosking), lorsqu'il sera chez lui. En somme, c'est la démocratie en action. J'ai bon espoir qu'après avoir entendu l'expression de ces vues, beaucoup de députés changeront d'avis sur le sujet.

Qu'il me soit permis de le souligner; pour ma part, je trouve le sujet très difficile. C'est un des problèmes les plus compliqués que le Gouvernement ou tout autre gouvernement soit appelé à régler. Il est difficile de réaliser l'équilibre entre ce qui est désirable, en vue de prévenir les abus, et ce qui est indésirable en empêchant les pratiques légitimes et souhaitables. Je ne crois pas que la mesure dont nous sommes saisis assure un tel équilibre: je n'y vois qu'une sorte d'euthanasie. Il est vrai que par cette méthode on vient à bout du mal, mais alors il faut attendre les difficultés qui feront suite à cette façon plutôt rigoureuse de régler des abus qui existent peut-être et qui doivent être empêchés au moyen d'une mesure efficace, s'ils existent effectivement. Je peux assurer les honorables députés qu'en prenant le temps que nous avons pris,—d'ailleurs sans hésiter,—nous espérons que le Gouvernement comprendrait enfin qu'il ferait bien de retirer ce bill pour l'instant afin de se mieux renseigner. On pourrait alors, en se fondant sur la documentation nouvelle, préparer une mesure qui nous apporterait le meilleur type possible de régime commercial équitable, en conformité de notre propre expérience considérable et spécialement étudiée pour notre type d'économie, mais tenant pleinement compte, néanmoins, de l'expérience faite dans les autres pays. Ainsi, lorsque le bill deviendrait loi,

nous serions tous sûrs qu'elle représenterait le meilleur jugement possible de la haute cour qu'est le Parlement. Voilà un noble but. Voilà quelque chose que personne ne peut critiquer. J'assure aux honorables députés que, dans les objections que nous avons soulevées et dans les arguments que nous avons présentés, nous avons profité de l'occasion qui était offerte à l'opposition d'exprimer des opinions qui, à un moment donné, pourraient convaincre le Gouvernement.

Je dis bien franchement qu'un des avantages du prolongement voulu d'un débat est de permettre à la population d'apprendre ce qui se passe au Parlement et, une fois ainsi renseignée, de faire part de ses vues à ses représentants. Dans notre argumentation, nous n'avons pas hésité à étudier tous les points qui nous ont semblé se rattacher au problème en cause. Nous avons cru que nous pourrions peut-être amener ainsi le Gouvernement et ses tenants à changer d'opinion et amener aussi les gens qu'atteint la mesure à l'étude, soit les consommateurs et les petits marchands, à agir sur l'opinion du Gouvernement. Aussi bien, je souhaite de tout cœur que les députés aient l'occasion de se rencontrer avec leurs commettants et que les marchands établis dans les diverses collectivités fassent part de leurs vues à leurs députés. Je souhaite également qu'un très grand nombre de consommateurs authentiques, et non seulement ceux qui se donnent pour tels, exposent à leurs députés tout ce qu'ils pensent d'une mesure de ce genre.

Ainsi, les députés seront mieux renseignés à leur retour. Peut-être, alors, proposeront-ils,—ce que je souhaite,—le renvoi de la mesure législative à l'étude jusqu'à la prochaine session régulière du Parlement. Cela m'amène à exprimer l'avis que, puisque de toute évidence le débat actuel ne se terminera pas rapidement, il conviendrait d'interrompre maintenant l'examen de ce projet de loi afin de passer aux autres articles de l'ordre du jour, de terminer l'étude du plus grand nombre possible et de se demander sérieusement s'il y a lieu de revenir du tout à cette mesure. J'espère qu'on se décidera dans le sens que je propose, c'est-à-dire de ne pas reprendre maintenant l'examen de cette mesure, mais de se renseigner suffisamment afin de soumettre la mesure à un examen sérieux et conçu de la meilleure façon possible au cours de la prochaine session.

Le premier ministre (M. St-Laurent) occupe son fauteuil. Je ne puis que lui exprimer de nouveau l'espoir que nous soyons d'accord ou non au sujet de cette question, qu'il reconnaitra que nous avons des opinions bien arrêtées au sujet de cette question et que nous exprimons simplement la conviction